

## ÉVÉNEMENT AVEC BDG SERVICES

### Location du Berghaus

Si le service de restauration est fourni par nos soins, les frais de location sont annulés. Dans tous les autres cas, les prix indiqués à la page suivante sont applicables.

### Menu et boissons

Nous sommes à votre disposition pour vous concocter un menu sur mesure pour votre fête. Nous trouverons le vin approprié et les autres boissons en fonction de vos goûts.

### Cartes de menu

Nous imprimons vos cartes de menu festives. Contre un supplément de CHF 2.00 par carte, nous créons votre carte avec sujet/photo.

### Gâteaux de mariage, d'anniversaire ou autre

Vous pouvez vous faire livrer le gâteau par le pâtissier de votre choix. Si le gâteau de mariage est servi comme plat séparé, des frais de couvert seront facturés à hauteur de CHF 10.00 par convive. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés si le gâteau fait partie du buffet de desserts.

### Droit de bouchon

Nous facturons comme droit de bouchon (bouteilles de 75 cl) CHF 35 pour le vin, CHF 45 pour le champagne et CHF 65 pour les spiritueux/liqueurs.

### Remontée mécanique

Pour l'utilisation de la remontée mécanique, les tarifs indiqués à la page précédente sont applicables. La durée de l'événement dépend des heures de service prévues pour la remontée mécanique.

### Décoration

Nous nous ferons un plaisir de réaliser pour vous la décoration qui vous convient. Les bougies blanches de style classique ou les lampes de table sont incluses. Les vœux spéciaux et autres décorations sont facturés en sus selon les dépenses engagées.

### Infrastructures/Technique

Nous sommes à votre disposition pour discuter avec vous de vos besoins et faire appel à des spécialistes le cas échéant. Nous vous facturerons les coûts correspondants.

### Consommation minimale

Veillez tenir compte de notre chiffre d'affaires minimum de CHF 12 000 (événements de courte durée CHF 4000) pour le Berghaus Eggli (remontée mécanique non comprise). Si ce montant minimum n'est pas atteint, nous nous réservons le droit de facturer la différence en plus.

### Conditions générales

Nous organisons votre événement avec vous dans notre restaurant de montagne. Nous privilégions toujours le dialogue de personne à personne. Mais le rythme toujours plus trépidant des relations commerciales nous incite à fixer par écrit les règles du jeu de la relation avec nos hôtes. Vous trouverez nos conditions générales de vente à la dernière page.

### Dates possibles

Veillez noter que la réservation en exclusivité (privatisation) du restaurant Eggli n'est pas possible pendant les heures d'ouverture habituelles (hiver/été). Dans le cadre du partenariat qui nous lie à l'autre propriétaire, il peut y avoir des restrictions liées au plafonnement du volume sonore.

## LOCATION EGGLI EXCLUSIVE SANS PRESTATION BDG

Souhaitez-vous louer le refuge Eggli sans prestations de la part de BDG ? Dans ce cas, les conditions s'appliquent comme suit (hors TVA):

Location Eggli Lounge, sans inventaire, télécabine non comprise	CHF	3000.00 par jour
Location Eggli Berghaus (refuge), sans inventaire, télécabine non comprise		
Le jour de l'événement	CHF	12 000.00 par jour
Jours de préparation/démontage	CHF	5000.00 par jour <sup>1</sup>

Par ailleurs, il est possible de louer les prestations suivantes:

Personnel par heure (hors TVA) pour cuisine de l'extérieur (supplément de CHF 10 après 0 h 00):

- Chef de cuisine CHF 130.00
- Cuisinier CHF 80.00
- Chef de service CHF 130.00
- Service CHF 70.00
- Auxiliaire CHF 60.00
- Gardien de refuge CHF 350.00 par soirée
  
- Nettoyage du restaurant et mise à disposition des locaux selon travail effectué, CHF 60.-/heure et par collaborateur
- Si le restaurant doit fermer plus tôt: CHF 60.-/heure et par collaborateur à partir de la fermeture du restaurant

Vaisselle et verres pour la cuisine de l'extérieur (hors TVA):

- Verre CHF 3.00 par verre
- Couverts CHF 3.00 par plat
- Vaisselle CHF 3.00 par plat
- Complet CHF 24.50

Décoration:

bougies, fleurs, housses de chaise ou vœux spéciaux selon dépenses engagées et accord préalable

Droit de bouchon par bouteille (hors TVA):

- Vin 5 dl ouvert CHF 15.00
- Vin 7-7,5 dl CHF 35.00
- Magnum de vin CHF 65.00
- Champagne 7-7,5 dl CHF 65.00
- Magnum de champagne CHF 100.00
- Spiritueux/Liqueur 7 dl CHF 100.00
- Boissons alcoolisées spéciales: Prix à convenir

Frais d'annulation:

14 jours avant: 20% / 7 jours avant: 50% / 2 jours avant: 100% du montant total. Les frais sont calculés selon le montant de la facture réservée.

<sup>1</sup> Dans le cas où d'autres événements doivent être annulés; dans le cas contraire, un forfait sera facturé en fonction de l'utilisation et de la durée d'utilisation.

## TARIFS POUR LES TRAJETS SPÉCIAUX DE LA BDG

<b>Télécabine Eggli</b>	<b>Tarif en vigueur</b> en CHF hors TVA
<b>Événement court, jusqu'à 4,5 heures</b> Montée et descente Le forfait comprend 45 minutes de montée et 45 minutes de descente	CHF 900.00 CHF 300.00 par trajet supplémentaire, au-delà des 45 minutes incluses. Les heures supplémentaires (>4,5) sont en principe facturées à hauteur de CHF 600. Cela vaut pour le temps de transport et le temps de présence.
<b>Événement jusqu'à 9,5 heures</b> Montée et descente Le forfait comprend 45 minutes de montée et 45 minutes de descente	CHF 1200.00 CHF 300.00 par trajet supplémentaire, au-delà des 45 minutes incluses. Les heures supplémentaires (>9,5) sont en principe facturées à hauteur de CHF 600. Cela vaut pour le temps de transport et le temps de présence.
Trajets supplémentaires pour le personnel externe, les fleuristes, groupes de musique, DJ, transports de matériel, etc.	CHF 300.00 par trajet

Pour les trajets par la remontée mécanique, veuillez contacter votre organisateur (BDG ou externe). Les horaires de tous les trajets avec la remontée mécanique doivent être communiqués de manière définitive deux semaines avant l'événement. Les trajets supplémentaires doivent être annoncés au moins un mois à l'avance.

Veuillez noter que, compte tenu des plannings du personnel, aucun trajet de nuit n'est en principe autorisé le dimanche et le lundi afin de respecter les temps de repos des collaborateurs. Les jours fériés qui tombent un dimanche ou un lundi sont une exception.

La fermeture de la remontée mécanique en raison d'un incident technique ou en cas de force majeure (p. ex. vent, avalanches, tempête, chutes de neige, etc.) demeure réservée. La sécurité compte avant tout – les trajets peuvent être annulés à la dernière minute en raison de conditions météorologiques mauvaises/incertaines.

Dans les cas susmentionnés, BDG n'a aucune obligation de réorganiser l'événement prévu ou autre. L'organisateur de l'événement/le locataire ou autre est seul responsable. De même, le risque financier est assumé par l'organisateur.

Les usagers de la remontée mécanique doivent être habillés de manière adaptée aux conditions météorologiques, conformément aux directives de l'Office fédéral des transports. Les personnes qui ne seraient pas correctement vêtues ou qui seraient sous l'emprise de l'alcool peuvent se voir refuser le transport.

Les événements ayant lieu en soirée doivent toujours être discutés en concertation avec les secours en montagne et ne peuvent être organisés que si le personnel de secours est présent en nombre suffisant.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### Préparation

#### Principes fondamentaux

Les conditions générales de vente (CGV) règlent de manière fondamentale la collaboration entre vous, en tant qu'organisateur (jeunes mariés/témoins, personne fêtant son anniversaire, jubilaire, directeur de séminaire, organisateur, etc.) et la société Bergbahnen Destination Gstaad AG (BDG).

#### Forme écrite

Pour que nous puissions définir les conditions générales de manière contraignante et compréhensible pour les deux parties, nous vous soumettons un contrat d'événement basé sur les vœux que vous avez exprimés.

#### Rapport juridique

En tant que client, vous préservez les droits de propriété et de protection ainsi que l'image de BDG. Vis-à-vis de vos invités, vous vous présentez en tant qu'organisateur (mariage, concert, séminaire, anniversaire, etc.). Le seul rapport juridique qui existe est entre vous et vos invités. Aucun lien juridique n'existe entre les visiteurs et BDG.

#### Autorisations

Si la restauration est assurée par nos soins, nous disposons des autorisations nécessaires liées aux obligations en matière de restauration. Il vous appartient d'obtenir les autres autorisations administratives nécessaires le cas échéant (par exemple pour les concerts).

Par principe, tous les transports s'effectuent par la remontée mécanique. Seule BDG dispose d'un droit de passage pour accéder au refuge à l'aide d'un véhicule à moteur. Tout trajet vers le refuge doit être convenu au préalable avec BDG et les syndicats de la route correspondants et être autorisé par ces derniers.

L'organisation des activités suivantes requiert l'autorisation préalable par écrit de BDG:

- Pose d'inscriptions, de matériel promotionnel et de drapeaux à l'intérieur et à l'extérieur du lieu de l'événement, des télécabines, de la station aval et des bâtiments environnants
- Tournage de films
- Organisation de tirages au sort, de concours et de jeux-concours
- Utilisation des logos BDG
- Niveau sonore excessif

#### Risques

Les frais engagés pour le personnel de sécurité le cas échéant sont à votre charge. Les personnes sous l'emprise de l'alcool peuvent se voir refuser le transport par la remontée mécanique. Par souci d'exhaustivité, nous attirons votre attention sur le fait que le respect de la loi sur les stupéfiants relève de votre responsabilité.

#### Confirmation

La signature du contrat/de l'offre et le versement de l'acompte convenu dans le contrat ont valeur de réservation définitive de l'événement. (cf. Autres dispositions) Un programme détaillé de l'événement (y compris les trajets souhaités à bord de la remontée mécanique) devra être présenté au plus tard deux semaines avant la date de l'événement. Le programme peut être constitué en collaboration avec BDG. Les restrictions légales ou liées à la sécurité concernant la remontée mécanique doivent dans tous les cas être prises en compte.

## **Mise en œuvre**

### **Durée de l'événement**

La durée de l'événement est la période comprise entre l'ouverture et la fermeture des locaux utilisés. Le temps de montage/démontage est décompté par principe comme temps de location et facturé.

### **Déroulement de l'événement**

La responsabilité du déroulement de l'événement tel qu'il a été prévu vous incombe. Le respect des règles de sécurité et des directives administratives est également de votre ressort.

### **Livraisons et évacuation**

Les opérations de livraison et d'évacuation de matériel avant, pendant et après l'événement doivent être notifiées à BDG au moins deux semaines à l'avance. BDG rejette toute responsabilité quant aux livraisons non notifiées. Si le transport vers le refuge n'est pas possible en raison des conditions météorologiques, BDG rejette toute responsabilité quant à d'éventuels dommages qui pourraient en résulter. En principe, le matériel peut être livré au plus tôt 2 jours avant l'événement. Pour les trajets supplémentaires, nous vous renvoyons aux tarifs de la remontée mécanique. En hiver, le refuge n'est pas accessible par la route. En été, il faut demander une autorisation à BDG et au syndicat de route pour pouvoir l'emprunter. Vous êtes en principe responsable du montage/démontage de votre propre matériel et de celui de tiers.

### **Technique et installations**

Nous sommes à votre disposition pour vous aider si vous avez besoin d'installations ou d'équipements techniques supplémentaires. Vous êtes toutefois toujours responsable du montage et du démontage.

### **Arrivée**

Il est interdit aux hôtes de se rendre avec leur véhicule privé. Le transport jusqu'au refuge se fait par la remontée mécanique (télécabine). Le parc de stationnement de la station de départ est généralement à la disposition des automobilistes.

### **Utilisation des pistes (hiver)**

Il est interdit d'emprunter les pistes de ski avant et après la fermeture des pistes ainsi qu'après les contrôles. Après les contrôles officiels, les pistes ne sont ni sûres ni surveillées. Elles sont préparées par les dameuses en dehors des heures de service. Les engins de damage équipés de treuils peuvent être particulièrement dangereux, car les câbles traversent les pistes et ne sont pas visibles.

### **Montée et descente à pied**

En principe, il est possible de monter au refuge et d'en redescendre via le sentier de randonnée. L'utilisation des sentiers de randonnée se fait aux risques et périls de chacune et chacun. En hiver, il est également possible d'accéder au refuge en raquettes à neige, à skis de randonnée ou autre, à ses propres risques. Nous vous renvoyons au paragraphe précédent «Utilisation des pistes». Sans connaissance, expérience, ni formation dans les sports de montagne et de neige, nous vous recommandons d'arriver et de repartir du refuge en télécabine.

### **Accès**

La direction ainsi que les collaborateurs de BDG mandatés en rapport avec votre événement peuvent accéder à tout moment aux locaux. Des visites peuvent également avoir lieu en compagnie des personnes susmentionnées.

### **Interdiction de fumer / Usage de la loi sur les stupéfiants / Usage de l'alcool**

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de nos locaux (y compris dans la station de vallée, la station supérieure et les télécabines). Par souci d'exhaustivité, nous vous rappelons la nécessité de respecter la loi sur les stupéfiants en toutes circonstances et que cette responsabilité vous incombe. Les personnes sous l'emprise de l'alcool peuvent se voir refuser le transport par la remontée mécanique.

### **Instructions / Expulsions**

À l'intérieur du bâtiment, des stations et des nacelles, il convient de suivre les instructions du personnel de BDG.

Le non-respect des règles ou des instructions données par les collaborateurs de BDG pourra donner lieu à un avertissement, voire à l'expulsion immédiate hors de l'établissement par la direction.

### **Responsabilité**

BDG ne peut être tenue responsable des dommages qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave. Nous rejetons toute responsabilité pour les auxiliaires de BDG, y compris et notamment en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle.

BDG ne peut être tenue responsable des réclamations liées à votre événement. En cas de défaillance des installations ou d'événements de nature à entraver ou à empêcher la manifestation, BDG ne peut être tenue responsable qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave avérée. BDG est déchargée de toute prétention que l'organisateur, ses collaborateurs ou des tiers, en particulier les invités et les participants, pourraient faire valoir dans le cadre de l'utilisation des locaux et des installations.

Si le transport par remontée mécanique n'est pas possible en raison des conditions météorologiques ou d'autres incidents liés à la sécurité, BDG rejette toute responsabilité pour les dommages/conséquences et n'est aucunement tenue au remboursement des acomptes versés. Vous êtes, en qualité d'organisateur, seul responsable de la réorganisation de l'événement.

En tant qu'organisateur, vous êtes responsable de tous les dommages causés aux bâtiments, aux installations de remontées mécaniques (y compris les stations amont et aval et les télécabines), au terrain attenant, aux objets d'équipement ou à l'inventaire de l'établissement, que ce soit par vous-même, vos collaborateurs, les invités de l'événement ou par tout autre tiers auquel vous avez fait appel.

BDG peut vous facturer les dommages, les réparations et les salissures dépassant le cadre habituel.

### **Modalités de paiement / Autres dispositions**

#### **Offre / Confirmation de commande**

Les offres confirmées/confirmations de commande sont contraignantes pour les deux parties. Sans confirmation des dates dans le délai imparti, BDG peut automatiquement disposer des locaux.

#### **Acompte**

Les conditions exactes de versement de l'acompte figurent normalement dans votre contrat. Si tel n'est pas le cas, les dispositions suivantes s'appliquent (hors TVA):

- Acompte de CHF 2000 à la signature du contrat
- Acompte de CHF 60 par convive inscrit au plus tard un mois avant l'événement
- Acompte de 50% de la location de la salle au plus tard un mois avant l'événement

### **Annulation**

Les annulations ou les annulations partielles de prestations/locations doivent être notifiées par écrit le plus tôt possible. En cas d'annulation totale ou majeure au vu de l'événement (ampleur > 10% du chiffre d'affaires ou du nombre d'invités) qui ne nous serait pas imputable, les taux suivants s'appliquent (hors TVA):

- Annulation 0-7 jours avant l'événement: 100% de l'acompte dû selon les CGV
- Annulation 8-14 jours avant l'événement: 75% de l'acompte dû selon les CGV
- Annulation 15-30 jours avant l'événement: 50% de l'acompte dû selon les CGV
- Annulation 31-90 jours avant l'événement: forfait de CHF 2500

Les dépenses éventuelles engagées par des tiers sont facturées intégralement. Si un événement similaire est organisé par le même organisateur dans les 6 mois qui suivent, 50% des frais d'annulation seront pris en compte (hormis les dépenses de tiers). Cela ne s'applique pas aux «no-shows».

### **Facture finale**

Vous pouvez régler la facture finale sur place ou dans les 15 jours après facturation. Si l'adresse de facturation est à l'étranger, il est obligatoire de payer sur place ou à l'avance.

### **Modifications du contrat ou ajouts / Clause de sauvegarde**

Toute modification des CGV ou tout ajout doit avoir lieu par écrit. Toute modification ou tout ajout unilatéral est sans effet.

Si certaines dispositions des présentes CGV sont caduques, la validité des autres dispositions ne s'en trouve pas affectée pour autant. Toute partie des CGV qui serait invalide, inefficace ou inexécutable sera remplacée par une disposition valide, efficace et exécutable dont le contenu se rapprochera le plus de l'intention initiale des parties.

### **Droit applicable / For**

Le droit suisse est exclusivement applicable à tout contrat conclu sur la base des présentes CGV.

Les parties conviennent que le for exclusif pour tous les litiges résultant de ces contrats est Thoune.

Bergbahnen Destination Gstaad AG, 1.7.2022